

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2020-26 du 28 septembre 2020 portant fin de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK2030457S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2018-05 du 26 mars 2018 du président de l'Établissement français du sang nommant M. François HEBERT aux fonctions de directeur général chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur général chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang exercées par M. François HEBERT à compter du 5 octobre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 septembre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS